

Michael Chiwa Ho

Prenez avis que Voëun Chum, dont l'adresse du domicile est le 9003, boulevard Langelier, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Michael Chiwa Ho, né le 2 décembre 1992 à Montréal et fils de Pao Lien Ho.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Michael Chiwa Ho dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Ho Chum.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 5 juillet 2011

VOEUN CHUM

37102-29-2

Mya Ramirez

Prenez avis que Keven Desrosiers, dont l'adresse du domicile est le 1319, carré d'Oléron, Québec, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Mya Ramirez, née le 9 avril 2010 à Québec et fille de Lorena Ramirez.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Mya Ramirez dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Desrosiers Ramirez.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Québec, le 10 juin 2011

KEVEN DESROSIERS

37128-30-2

Victoria K. Roger

Prenez avis que Marcin Kaluski, dont l'adresse du domicile est le 2851, rue Lake, Dollard-Des Ormeaux, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Victoria K. Roger, née le 21 mai 2010 à Laval et fille de Marie-Eve Roger.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Victoria K. Roger dans l'acte de naissance de cette dernière.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 8 juillet 2011

MARCIN KALUSKI

37129-30-2

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Municipalité de la paroisse de Saint-Théodore-d'Acton

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, donne avis qu'il a approuvé en date du 18 juillet 2011, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Théodore-d'Acton, située dans la municipalité régionale de comté d'Acton, pour lui donner le nom de « Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

LAURENT LESSARD

2950